

## PROGRAMME D'ACCUEIL DE PROFESSEURS INVITÉS

**Appel à projets 2020 : Attribution de cofinancements aux universités françaises intéressées à accueillir des professeurs, chercheurs ou professionnels provenant d'institutions universitaires, de recherche ou d'entreprises italiennes**

### Art.1 – Objet

L'Université Franco Italienne / *Università Italo Francese* (UFI/UIF) est une institution de promotion de la collaboration universitaire et scientifique entre la France et l'Italie dans le cadre de la formation continue et de la recherche (conformément à l'article 2 du Protocole relatif à l'Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République italienne portant sur la création de l'Université Franco Italienne du 26 mai 2014).

L'objectif de l'appel à projets Professeurs Invités, dans le cadre des activités menées dans le domaine de la formation supérieure, soutient financièrement les universités françaises intéressées à accueillir des professeurs, chercheurs ou professionnels de haute renommée provenant d'institutions universitaires ou de recherche ou d'entreprises pour un minimum d'un trimestre d'enseignement.

Dans cette optique, l'Université Franco italienne / *Università Italo Francese* (UFI/UIF), soutient financièrement 4 projets pour des activités d'enseignement adressées à des professeurs, chercheurs ou professionnels de haute renommée provenant d'institutions universitaires ou de recherche ou d'entreprises italiennes.

### Art.2 – Type de projets finançables

Le professeur invité devra effectuer un service d'enseignement sur un cursus diplômant (Licence, Master) qui se déroulera pendant le deuxième semestre de l'année universitaire 2020/2021 ou pendant l'année universitaire 2021/2022. Au-delà du service d'enseignement, le professeur invité pourra organiser des activités en laboratoire, de tutorat et des séminaires.

L'invitation, d'une durée minimale de **3 mois**, devra respecter les dispositions prévues par le décret n°91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Pour ce trimestre d'accueil, une **attestation de cofinancement** signée par le directeur de composante ainsi qu'une **lettre d'acceptation** rédigée par le professeur invité, devront être jointes à la candidature en ligne.

### Art.3 – Modalités de financement

L'UFI octroiera un financement de 7.500 € à chacun des projets lauréats. La structure française lauréate s'engage à cofinancer le projet à hauteur de 4.500 € minimum. Le montant total du financement sera destiné à participer à la rémunération ainsi qu'aux frais de mobilité du professeur invité.

### Art.4 – Modalités de présentation des demandes

Toutes les candidatures devront être enregistrées en ligne (en français et en italien - les versions françaises et italiennes doivent être identiques, uniquement traduites dans les deux langues) par la composante en suivant la procédure prévue sur notre site internet : <https://www.universite-franco-italienne.org>

L'ouverture de la plateforme de candidature en ligne et la publication de l'appel à projets seront effectuées simultanément le **29 janvier 2020** ; la date limite de dépôt des candidatures est le **8 avril 2020** à 12h (midi – heure de Paris).

Les documents mentionnés à l'article 2 du présent appel à projets devront être joints à la candidature.

#### **Art.5 – Commission d'évaluation et de sélection des candidatures**

L'évaluation finale est remise au Conseil Exécutif de l'UFI/UIF, dont la composition est consultable au lien suivant : <https://www.universite-franco-italienne.org>

L'évaluation des candidatures prendra en considération les critères suivants :

- Qualité scientifique du curriculum vitae et du profil académique du professeur invité
- Cohérence entre le profil académique du professeur invité et le service d'enseignement qu'il sera amené à diriger
- Pertinence du service d'enseignement au sein du cursus
- Valeur ajoutée de l'enseignement dans le cadre du cursus

Les caractéristiques suivantes seront également prises en considération comme éléments qualifiants :

- Insertion du service d'enseignement dans le cadre d'un parcours d'études internationales
- Activités complémentaires à l'enseignement (tutorat, laboratoire, séminaires, etc.)
- Valeur ajoutée de la collaboration entre les institutions universitaires impliquées dans le projet

#### **Art.6 - Attribution des cofinancements et publication des candidatures lauréates**

Sur la base des décisions prises par le Conseil Exécutif, la liste des projets lauréats sera publiée sur le site internet de l'UFI/UIF au mois de **juin 2020**.

A la conclusion du projet, les porteurs de projet s'engagent à remettre un rapport détaillé des activités menées.

Les porteurs de projets s'engagent également à répondre aux questions de l'UFI/UIF relatives au projet, pour une durée de cinq ans.

Grenoble, le 29 janvier 2020